

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 20 mars 2025 sous la présidence de Jean-Yves FOREST, maire.

**Présents** : Jean-Yves FOREST, Eric CLAVEL, Chantal PELLETIER, Olivier CROUZET, Christophe BRESSON, Sylvie BOUSSARD, Didier RICHE, Nathalie FOREST, Laurence BONNIAUD, Élisabeth ABART, Christelle ROY JAMOT, Christophe RABANY, Élodie CAPRON, Jean-Marc FONVERNE.

**Excusés** : Christine BLOND (pouvoir à Olivier CROUZET)

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint avec 13 conseillers présents et ouvre la séance en demandant un volontaire pour le secrétariat de séance.

**Secrétaire de séance** : Olivier Crouzet

### Ordre du jour

- **Approbation du PV du 12/12/2024**
- **Redevance Agence de l'eau**
- **Schéma directeur assainissement**
- **Subventions exceptionnelles scolarité 2025**
- **Questions diverses**

### • ADOPTION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le PV du 12 décembre 2024.

Monsieur Fonverne demande que son intervention page 1 du procès verbal soit complétée et Madame Boussard fait remarquer une inversion page 3. Sur ces deux points Monsieur le Maire propose que le procès verbal soit modifié et soumet le procès verbal modifié au vote.

Arrivée de Mme Capron

Le conseil municipal valide le procès par 14 POUR et 1 CONTRE.

### • REDEVANCE AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Clavel.

Monsieur Clavel explique qu'un nouveau programme de l'agence de l'eau pour la période 2025-2030 se met en place et que les deux lignes de la facture d'eau liées à l'agence de l'eau vont disparaître et seront remplacées par 3 lignes.

Il explique que ces trois lignes vont correspondre à trois redevances :

- Redevance eau potable qui est fixée à 0,33€HT/m<sup>3</sup>.
- Redevance performance des réseaux dont le montant est fixé à 0,02€HT/m<sup>3</sup>. Cette redevance aura à un montant lié à la perte d'eau du réseau d'eau potable. Monsieur Clavel précise que le SIVOM ayant de bonne performance en la matière, cette redevance sera

appelée à rester stable.

Ces deux premières lignes seront versées à l'agence de l'eau.

- Redevance de la performance des systèmes d'assainissement :

Monsieur Clavel explique que les agences de l'eau ont mis en place à partir du 1er janvier 2025 une nouvelle redevance assainissement qui sera calculée désormais en fonction des performances des systèmes d'assainissement à partir d'un taux commun au bassin hydrographique auquel s'applique un coefficient de modulation. Il précise que le taux commun est fixé pour 2025 à 0,28 €HT/m<sup>3</sup>. Le coefficient de modulation global sera fixé pour la première à 0,3, mais à partir de l'année suivante, il sera évolutif et les résultats obtenus en 2024 pour la conformité globale du système d'assainissement influenceront sur le coefficient 2026.

Cette redevance est donc fixée pour 2025 à  $0,28 \times 0,3 = 0,084$  €HT/m<sup>3</sup>. Cette redevance ne concerne que les usagers dont le bâtiment est relié au système d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire explique qu'il est fort probable que le coefficient passe au moins à 0,5 pour notre commune dès 2026 car la station d'épuration du Bourg est vieillissante. Il précise que cette dernière redevance vise à inciter chaque commune à faire des efforts pour améliorer l'assainissement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer à 0,084 €HT/m<sup>3</sup> la contre-valeur de la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » et d'acter que cette contre-valeur est facturée et encaissée auprès des usagers qui bénéficie de l'assainissement collectif et reversée à la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité.

#### • **PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL ZAER**

---

Monsieur le Maire rappelle que le terrain communal à l'arrière du cimetière et du garage automobile a été classé à ZAER par le conseil municipal pour le photovoltaïque au sol.

Une société nommée « incidences ENR » a contacté la commune pour un projet photovoltaïque au sol sur cette parcelle où le raccordement au réseau est facilité par la proximité du réseau électrique. Ce dossier est en cours d'instruction. Le projet permettra une consommation locale de l'électricité à un tarif réduit, et ne nécessitera pas d'un permis de construire préfectoral du fait d'une taille inférieure à un hectare. Le projet ne nécessitera pas d'investissement de la commune, permettra à la commune de percevoir une redevance locative de 4000€/ha/an et des recettes fiscales. Il nécessitera un bail emphytéotique. Pour l'heure un certain nombre d'éléments restent à l'étude pour pouvoir boucler le projet.

Monsieur Fonverne rappelle qu'il a déjà interrogé sur les obligations de distance aux voisins pour des projets photovoltaïques et s'interroge sur la possibilité de respecter cette contrainte.

Monsieur Forest explique que cela fait partie des questions à étudier avant de revenir pour délibération au conseil municipal et qu'il souhaitait à ce stade informer le conseil municipal.

#### • **SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT**

---

Monsieur le Maire explique qu'il a fallu temporiser pour le schéma directeur assainissement en raison de l'impossibilité d'avoir des subventions de l'agence de l'eau. Les autres possibilités de subventions (DETR) ne permettant pas d'atteindre le même niveau de subventions.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Clément reçu en réponse de l'interpellation qu'il avait lancé devant l'augmentation de l'estimation du schéma directeur. Dans ce courrier de nouvelles obligations (digitalisation du plan du réseau pour les SIG) et une augmentation des prix demandés par les bureaux d'études semblent avoir enchéri le projet.

Monsieur le Maire explique que la nouvelle estimation des dépenses pour le schéma d'assainissement est 106 424,50 € HT soit 127 709,40 € TTC.

Ce montant se compose de 88 450 €HT de frais d'études, de 8474,50€HT pour la campagne topographique, de 3500 €HT d'enquête publique, et de 6000 €HT de frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il explique que le schéma directeur pourrait être terminé fin de 2026.

Il explique considérer que la commune n'a pas le choix et doit lancer cette étude d'autant que le transfert vers les EPCI de la compétence assainissement semble abandonnée et la vétusté du réseau et de la station du Bourg impose d'envisager des travaux en urgence.

Monsieur Fonverne explique que les EPCI sont satisfaites de cela car un transfert aurait eu un coût important pour les EPCI.

Monsieur le Maire explique s'être renseigné sur la possibilité d'obtenir des subventions pour les travaux d'assainissement dans le cas où la compétence reste communale. Cela lui a été confirmé : l'agence de l'eau continue de subventionner les travaux d'assainissement à hauteur de 35%.

Il précise que sur les 106 424,50 € HT subventionnable pour le schéma directeur, la commune est susceptible de bénéficier d'une aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne de 50% soit 53 212,25 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'acter la réalisation du schéma directeur d'assainissement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

#### **• SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SCOLARITÉ 2025**

---

Monsieur le Maire explique avoir reçu des demandes de subvention de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Limoise (Allier) et du lycée agricole privé E. Gautier-Ressins de Nandax (Loire) pour une participation au titre d'une subvention d'aide à la scolarité pour trois enfants originaires de la commune. Il propose de donner 50€ par enfant comme cela a été fait en 2021.

Monsieur Cruzet demande si ce principe concerne uniquement ces élèves car il ne comprendrait pas que l'on finance ces établissements particuliers alors que de nombreux établissements scolarisent des élèves de notre commune.

Monsieur le Maire confirme que toutes les demandes seront étudiées selon les mêmes principes.

Monsieur Fonverne explique qu'il considère que cela ne devrait concerner que des cas où il y a des scolarisations particulières comme par exemple celle liée à une situation de handicap.

Monsieur le Maire soumet cette proposition de subvention au conseil municipal.

Madame Pelletier précise qu'elle ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette décision par 14 POUR et 2 abstentions.

#### **• QUESTIONS DIVERSES**

---

##### **• ADRESSAGE :**

Monsieur Clavel explique que les panneaux et numéros pour l'adressage ont été posés et qu'ainsi la mise au norme de l'adressage arrive à son terme.

Monsieur Forest explique que la BAN (Base d'Adresses Nationale) est maintenant renseignée et que les sociétés importantes ont déjà intégré les changements.

Monsieur Clavel explique que les habitants concernés par un changement d'adresse se sont vu remettre un certificat d'adressage en main propre.

Monsieur Riche interroge sur le lieu dit le Palua.

Monsieur Clavel explique que la commune a choisi de conserver les lieux dit dans les adresses en plus de l'obligation d'avoir un numéro et un nom de voie. Il explique que certains panneaux ont parfois été retirés lorsqu'il conduisait à des confusions ou lorsqu'ils étaient détériorés.

Madame Capron suggère d'inverser les panneaux les Rogues. Elle fait remarquer que l'orientation des panneaux nouvellement posé n'est pas toujours optimum. Monsieur Fonverne fournit un autre exemple.

Une discussion s'engage.

Monsieur Clavel explique que pour des raisons de coût il n'est pas possible de multiplier les panneaux, et que les positions ont été choisies pour permettre la pérennité des panneaux.

Monsieur le Maire explique qu'il est prévu de recueillir les remarques pour améliorer les positionnements lorsqu'ils sont mal adaptés.

- FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS :

Madame Abart demande que les comptes rendus des commissions soit adressés à l'ensemble des membres du conseil.

Messieurs le Maire et Clavel se disent favorables à cette proposition.

- ÉNERGIE RENOUVELABLE :

Mme Roy Jamot demande s'il y a eu des nouvelles du projet photovoltaïque du Centenaire et fait état de bruit expliquant que le conseil municipal s'était prononcé pour ce projet.

Mme Bonniaud interroge sur d'éventuelles nouvelles du projet éolien.

Monsieur le Maire explique que ni le projet photovoltaïque du centenaire ni le projet éolien n'ont connu d'avancées. Monsieur le Maire explique que pour le photovoltaïque le dernier contact n'était pas optimiste.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération sur les ZAER ne signifie en rien que la commune est favorable à l'un des projets.

- MÉDICAL ET VÉTÉRINAIRE :

Mme Capron questionne sur les possibilités d'intervenir la pérennité des secteurs médicaux et vétérinaires devant l'approche de l'âge de la retraite pour certains des professionnels. Elle rappelle que ces activités contribuent à la vie économique de la commune.

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu des contacts suite à une interpellation par madame la pharmacienne. Une réunion a été organisée avec certains professionnels de santé.

Mr FONVERNE confirme lui aussi avoir essayé de dialoguer et fait état de difficultés pour élaborer un projet.

Une discussion s'engage.

Monsieur le Maire explique que la municipalité continue de suivre cette question et qu'il s'agit de construire un projet viable c'est à dire assurant la présence de professionnels de santé sur le long terme.

Mme Forest dit porter les mêmes préoccupations et relève que certaines maisons de santé sont vides.

- PLACE DE LA CHAUME :

Monsieur Rabany demande quand débiteront les travaux de revitalisation de la place de la Chaume.

Monsieur le Maire explique que la date précise n'est pas connue puisque l'ouverture des plis du

marché public a eu lieu le 7 mars. Par contre Monsieur le Maire précise que les travaux seront réalisés cette année.

Madame Pelletier explique que les rosiers de la place de la Chaume ont été retirés pour être replantés ailleurs.

- FEUX D'ARTIFICES :

Monsieur Bresson explique que les feux du 14 juillet sont commandés

- PASSERELLE DES GLAUDS :

Mme Bonniaud signale qu'il y a un trou qui se creuse à la passerelle des Glauds.

M Rabany rappelle sa demande que les ronces soient coupées au environ des trois passerelles sur l'Ozon.

Monsieur le Maire explique qu'il va voir ce qui peut être fait et lève la séance.

**La séance est levée à 20h25.**

Le maire,  
J-Y Forest

Le secretaire,  
O. Crouzet

**Adopté par le conseil municipal du 3 avril 2025**